

LETTRE DE RENTREE

Année scolaire 2018 -2019

Chères familles, chers enfants,

Les vacances sont presque terminées et l'école est prête à vous accueillir lundi 3 septembre.

Cette nouvelle année scolaire commence avec de nombreux changements dont le plus notable est le départ de Madame Vankeerberghen pour une retraite bien méritée.

COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

PS : Mme Alexia Dumonteil-Miscopain / Mme Béatrice Stadler (ASEM et aide aux devoirs)

MS : Mme Fabienne Rivière / Mme Marie Dorsile (ASEM et garderie)

GS : Mme Karine Dudarek-Gory / Mme Jessica Ali (ASEM et surveillance au portail)

CP : Mme Eva Blachère

CE1 : Mme Isabelle Mougin

CE2 : Mme Emilie Baret (lundi/mardi) et Mme Sylvie Naegelen (jeudi/vendredi)

CM1 : Mme Claudine Raybaud qui sera à temps complet jusqu'aux vacances de la Toussaint puis à temps partiel avec Mme Mélodie Brassié (le jeudi)

CM2 : Mme Sylvie Cachard

Classe passerelle : Mme Sophie Bartoloméi

Regroupement d'adaptation : Mme Sophie Godefroy (mardi et jeudi)

Secrétariat : Mme Laetitia Guérineau

Restauration : Mme Blandine Chouteau / Mme Mariline Rodolosi

Maintenance et surveillance au portail : Mr Jean-Claude Rodolosi

AESH : Malika Amrani, Sara Ferrat, Sylvain Floucault

Catéchèse : Sœur Marie Thérèse et les religieuses de la Communauté, Père Jordy, Paule Molto.

INTERVENANTS :

- Théâtre : Compagnie l'Informel (de la MS au CM2)
- Sport : Association APASH
- Calligraphie : Suzy Lloret (de la PS au CE2)
- Les blouses roses en classe passerelle

ORGANISATION DE L'ANNEE

Les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

Matin : 8h30 à 12h

Après-midi : 14h à 16h45.

- ❖ **Ces horaires doivent être absolument respectés**, tout retard et toute absence doivent être justifiés. Il ne sera pas possible de pénétrer dans l'école après les sonneries de 8h30 et 14h.
- ❖ Aucune sortie, demandée par les parents, sur le temps scolaire ne sera acceptée sauf si votre enfant bénéficie d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) rédigé par les autorités compétentes (le médecin scolaire et la directrice) et approuvé par l'Inspecteur de la circonscription.

HORAIRES D'OUVERTURE DU PORTAIL

Matin : **7h45 à 8h35 et 11h50 à 12h05**

Après-midi : **13h50 à 14h05 et 16h40 à 17h15 puis 17h50 à 18h**

Pour rentrer dans l'établissement, il est obligatoire de présenter le badge de l'école (ils vous seront remis au cours de la 1ère semaine). En cas d'absence ou d'oubli, vous devrez attendre l'heure de fermeture du portail pour être accompagné et aller récupérer votre enfant.

RAPPEL : Tout badge égaré ou détérioré sera facturé 3€.

Les enfants de maternelles (ainsi que les CP jusqu'aux vacances de Noël) doivent être accompagnés dans leur classe (leur cour ou lieu de garderie) par un adulte. Les plus grands rejoignent seuls la cour de récréation.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans la cour de récréation ou dans les locaux sans être accompagné d'un membre de l'équipe pédagogique. Pour faire passer une information à un professeur, merci de la noter dans le cahier de liaison.

Les enseignants, notamment en maternelle, ne peuvent pas bavarder avec les parents une fois que la sonnerie de début de classe a retenti. Ils doivent s'occuper de leurs élèves.

De même, le soir, afin d'assurer la sécurité des enfants, ils ne discuteront pas avec les familles au moment de la sortie. Néanmoins si vous prenez rendez-vous (par l'intermédiaire du cahier de liaison), ils vous recevront selon leur disponibilité.

APC (activités pédagogiques complémentaires).

Les APC sont proposées à tous les élèves de la GS au CM2, les lundis et mardis de 12h05 à 12h35.

Tous les enfants inscrits devront manger à la cantine afin de garder le portail fermé.

Ces activités pédagogiques complémentaires visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Selon les recommandations ministérielles l'accent doit être mis sur la lecture et la compréhension.

L'enseignant vous informera, dans le cahier de liaison, des dates concernant l'inscription de votre enfant.

VACANCES SCOLAIRES

Nous suivons le calendrier scolaire national. Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Rentrée : lundi 3 septembre (selon le planning communiqué).

Toussaint : du vendredi 19 octobre au lundi 5 novembre.

Noël : du vendredi 21 décembre au lundi 7 janvier.

Hiver : du vendredi 8 février au lundi 25 février.

Printemps : du vendredi 6 avril au mardi 23 avril.

Pont de l'ascension : du mardi 28 mai au lundi 3 juin.

Pentecôte : vendredi 7 juin au mardi 12 juin.

Eté : vendredi 5 juillet.

ATTENTION : Pas d'étude les veilles de vacances mais uniquement une garderie.

TEMPS FORTS DE L'ANNEE

Rappel : sur le temps scolaire, nous ne pourrons pas accepter les parents dans l'école (plan Vigipirate). Par contre les parents sont invités à accompagner les élèves aux messes à Ste Anne.

LES MESSES ET LES CELEBRATIONS :

- ✓ MESSE DE RENTREE :
 - Vendredi 28 septembre à 9h, pour tous, à l'école.

- ✓ LA TOUSSAINT : temps fort dans chaque classe.

- ✓ MESSE DE L'AVENT :
 - Mardi 4 décembre à la paroisse Ste Anne, pour les élèves du CE1 au CM2

- ✓ PASTORALE - NOËL
 - Mardi 18 décembre à 15h45 à l'école pour les maternelles et CP

- ✓ PÂQUES :
 - Mardi 23 avril à 9h à l'école, célébration pour les maternelles.
 - Mardi 23 avril à 15h30, messe à Sainte Anne, pour les élèves de CP à CM2.
 -

- ✓ MESSE D'ACTION DE GRACE :
 - A l'école, pour tous, le vendredi 28 juin à 9h.

Les jours de messes et de célébrations, les élèves d'une autre confession pourront arriver à 10h15 (ou sortir à 15h15 selon l'horaire de la manifestation) ou ils seront mis en répartition dans une autre classe (sauf en cas de messe où toute l'école participe, auquel cas ils assisteront de manière passive).

Rappel : pour les célébrations et les messes, les élèves ayant cours de sport le même jour devront prendre un rechange dans un sac et se changer.

DATES A RETENIR

- ✓ PHOTOS DE CLASSE :
 - Primaire : mardi 18 septembre
 - Maternelle et fratries : mardi 2 octobre
- ✓ FESTIVAL DU LIVRE : du lundi 8 au vendredi 19 octobre 2018
- ✓ PETIT DEJEUNER HUMANITAIRE : samedi 24 novembre 2018
- ✓ LOTO : Vendredi 14 décembre 2018
- ✓ CARNAVAL : mardi 5 mars à 14h30. Nous vous informerons du thème choisi et nous vous confirmerons la date et les horaires après avoir consulté l'inspecteur (suite au plan Vigipirate).
- ✓ JOURNEE DE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS DE CP à CM2 : lundi 6 mai (les élèves de primaire seront déscolarisés)
- ✓ JOURNEE FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS DE MATERNELLE : Mardi 7 mai (les élèves de maternelle seront déscolarisés)
- ✓ ACTION CARITATIVE DE CARÊME : à déterminer.
- ✓ KERMESE : Vendredi 21 juin 2019

REUNIONS :

Réunion générale pour toutes les classes : mardi 11 septembre de 17H à 18h

Réunions de classe (de 17h à 18h)

PS : jeudi 20 septembre

MS : vendredi 21 septembre

GS : jeudi 27 septembre

CP : mardi 18 septembre

CE1 : vendredi 14 septembre

CE2 : lundi 17 septembre

CM1 : jeudi 13 septembre

CM2 : mardi 25 septembre

A l'occasion de ces réunions les professeurs vous exposent le fonctionnement général de la classe, vous présentent les activités et vous expliquent ce qu'ils attendent de vous et de vos enfants pour l'année à venir. Si vous souhaitez vous entretenir de manière plus personnelle avec eux, merci de prendre un rendez-vous individuel.

Conseils d'établissement : de 17h à 19h

- Vendredi 12 octobre 2018.
- Vendredi 1^{er} février 2019.

- Vendredi 3 mai 2019.

LIVRETS D'EVALUATION

De la PS au CE2 : Les livrets d'évaluation et cahier de réussites seront en ligne sur EDUMOOV en janvier et en juin.

Du CM1 au CM2 : Les livrets d'évaluation seront en ligne sur EDUMOOV en décembre, mars et juin.

Le livret scolaire unique (en fin d'année) suivra votre enfant du CP au collège pour les élèves du CM2 et du CE2 et ceux qui quittent l'établissement.

ETUDE ET GARDERIE

La garderie du matin commence à 7h45 dans la cantine et se finit dans la cour, de la PS au CM2. Pour des raisons d'assurance, les **enfants ne seront pas acceptés** avant cet horaire.

Pour les enfants de maternelle, à **partir de 8h20**, l'accueil se fait dans leur cour. Avant cette heure, merci de les laisser à la surveillante dans la grande cour. Les parents ne sont pas autorisés à attendre devant les classes avant 8h20.

Le soir, de 17h à 18h, la garderie pour les CP et les maternelles a lieu dans la salle d'accueil (maternelles) alors que l'aide aux devoirs pour les CE1 au CM2 se trouve dans la cantine. A partir de 17h50, tous les enfants sont tous regroupés dans la cantine (ou grande cour).

La surveillance est assurée **jusqu'à 18 heures**.

Merci de respecter les horaires.

ATTENTION

- ❖ Dans le cahier de liaison, sur les tableaux d'affichages et parfois par mails seront notées les modifications.
- ❖ Vous devez signer toutes les informations dans le cahier de liaison de votre enfant.
- ❖ Toutes les autorisations de sorties seront signées par les deux parents.
- ❖ Les cahiers de réussites seront signés par les deux parents.
- ❖ Le livret d'évaluations sera signé informatiquement sur EDUMOOV.
- ❖ Le tablier de l'école est obligatoire de la PS au CM2 à partir du 1^{er} octobre.
- ❖ Les parents doivent attendre leurs enfants derrière le portail sauf les parents de PS, MS et GS qui montent les chercher en classe.

TENUE :

Chaque enfant doit être vêtu de vêtements **bleus et/ou blancs** marqués à son nom. Les vêtements non réclamés seront donnés (à chaque période de vacances) à des associations. La tenue doit être classique et correcte [sandales (tongs ou non fermées derrière), vêtements courts, déchirés ou échancrés, robes ou corsages à fines bretelles, tatouages, piercings, boucles d'oreilles (pour les garçons), coloration des cheveux et coiffures rasées] sont interdits.

Les parents des enfants ne respectant pas le code vestimentaire seront contactés par téléphone afin de venir les changer.

Pas de tenue de sport pour les messes et les célébrations.

Le tablier est obligatoire à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} juin.

Je me tiens à votre disposition, particulièrement le lundi et le mardi, qui sont mes journées de décharge de direction. Merci de prendre rendez-vous au secrétariat.

La communauté religieuse ainsi que l'équipe enseignante se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée scolaire.

Sylvie NAEGELEN